

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2021**

Ce jour, le 23 juin 2021, le Conseil Municipal est convoqué à une séance ordinaire qui aura lieu à la Salle des Fêtes de Bousse, en raison des circonstances nationales liées à l'épidémie de COVID-19, le mercredi 30 juin 2021 à 19 heures.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK P. WARTER B. BECKER M. MYOTTE-DUQUET A. BUCCI J. BOUCHET J. RIGGI G. MEREL-BRESSY S. FILLMANN A. NEVEUX J. LARSONNIER F. (arrivé au point 3a)  
MMES. REINHARDT R. LEFORT MA. WEYDERS J. BECHEIKH A. CIPOLLETTA M. ERNST S.  
FEART E. SANDROLINI L.

**ABSENTS EXCUSES** : M. SEVRAIN D.  
MMES. LAURENT M. BLASZCZYK V. BERTOLINO C.

**PROCURATIONS DE** : M. SEVRAIN D. pour M. BECKER M.  
Mme BLASZCZYK V. pour Mme REINHARDT R.  
Mme LAURENT M. pour M. MYOTTE-DUQUET A.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme REINHARDT Renée

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 – INFORMATIONS**

- a. Nomination du Secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2021
- c. Communication des décisions prises par le Maire

**POINT 2 – AFFAIRES GENERALES**

- a. Proposition d'achat d'un véhicule de 9 places
- b. Présentation de la nouvelle tondeuse des Services Techniques
- c. Plan Communal de Sauvegarde

**POINT 3 – FINANCES**

- a. Décision modificative du budget n° 1
- b. Prise en charge de la sortie à Verdun des élèves du CM2

**POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES**

- a. Modification du tableau des effectifs

**POINT 5 - DIVERS**

---

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance, qui est accepté à l'unanimité.

### 1a) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire ».

Madame REINHARDT Renée est nommée, à l'unanimité, secrétaire de cette séance.

### 1b) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 qui est entériné par signatures au registre des délibérations.

### 1c) COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire.

En vertu de la délibération du 2 juin 2020, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

N°	Année	Service	Type	Objet	Montant TTC (si marché)	Tiers
08	2021	DGS	Décision	Demande de subvention à Moselia pour l'acquisition de livres à destination des enfants dyslexiques à la Médiathèque Municipale	/	Conseil Départemental de la Moselle

### 2a) PROPOSITION D'ACHAT D'UN VEHICULE 9 PLACES

La Commune envisage l'acquisition d'un minibus de neuf places dont le coût prévisionnel s'élèverait aux environs de 30.000 euros TTC.

Ce projet d'acquisition vise à permettre les déplacements liés aux activités de la mairie (élus, personnels), ainsi que ceux qui pourraient être organisés par le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de l'aide aux personnes âgées et isolées.

Avant d'avancer plus sérieusement sur le dossier, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet d'acquisition afin d'en valider le cas échéant le principe, et dans un second temps de l'autoriser à entamer toutes les démarches nécessaires, à savoir :

- la consultation d'au moins 3 fournisseurs,
- étudier la possibilité de faire financer ou non une partie du minibus par de la publicité (sponsoring).

En cas d'accord du Conseil Municipal, il sera procédé au cours de cette même séance, à l'étude d'une décision modificative du budget afin d'inscrire les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 4 contre (NEVEUX Jérémy, WEYDERS Julie, CIPOLLETTA Magali, ERNST Sophie) et 3 abstentions (RIGGI Gilles, MEREL-BRESSY Stéphane, WARTER Bernard), **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition d'un minibus neuf places ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer les consultations et à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget.

## **2b) PRESENTATION DE LA NOUVELLE TONDEUSE DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Budget Primitif 2021 avait validé, en section d'investissement, l'acquisition d'une nouvelle tondeuse aux Services Techniques, permettant notamment le ramassage de l'herbe après coupe.

Le coût de cette acquisition se monte à 22.620 euros TTC, étant précisé que la commune a bénéficié d'une reprise d'un ancien tracteur pour 2.000 euros et d'une tondeuse pour 8.500 euros.

## **2c) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Bousse actuel date de 2010 et n'a pas été remis à jour depuis.

Les évolutions au sein de la Mairie (élus, personnels, services...) ainsi que l'implantation de notre Commune dans le périmètre de la Centrale Nucléaire de Cattenom imposent de procéder à la mise à jour de ce document contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Le Plan Communal de Sauvegarde détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus sur un territoire donné, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

L'article L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et qu'il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la Commune.

Si le Conseil Municipal n'est pas amené à délibérer sur ce point, puisque le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé par arrêté municipal du Maire, il est cependant utile et nécessaire que les membres de l'assemblée délibérante soient informés du contenu du Plan Communal de Sauvegarde et puissent, le cas échéant, obtenir des précisions et informations sur ce dernier.

**Présentation du Plan Communal de Sauvegarde  
par M. Alain FILLMANN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité**

## **3a) DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 1**

Afin de prendre en compte l'approbation du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un véhicule et afin de procéder à un transfert de crédits du chapitre 23 au chapitre 21 pour le remplacement du mur de soutènement situé le long de la rue des écoles, il convient de d'approuver une décision modificative du budget en section d'investissement.

Le budget reste équilibré aux mêmes montants puisqu'il s'agit d'une simple réaffectation de crédits du chapitre 23 « Immobilisations en cours » vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget 2021 comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>COMPTES DEPENSES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article/Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>BP 2021</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP + DM n°1</b>
21	2151/ONA	Réseaux de voirie	5.000 €	+ 45.000 €	50.000 €
21	2182/ONA	Matériel de transport	6.000 €	+ 30.000 €	36.000 €
23	2313/ONA	Constructions en cours	1.700.000 €	- 75.000 €	1.625.000 €
<b>TOTAL DEPENSES DM N°1</b>			<b>1.711.000 €</b>	<b>-</b>	<b>1.711.000 €</b>

#### **3b) PRISE EN CHARGE DE LA SORTIE A VERDUN DES ELEVES DE CM2**

Comme tous les ans, exception faite de l'année dernière en raison de l'épidémie de COVID-19, la Municipalité a organisé une sortie à VERDUN le 28 juin dernier pour les élèves de CM2.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE,**

- **D'ACCEPTER** la prise en charge des entrées et du transport pour la sortie à VERDUN du 28 juin 2021 organisée par la Commune de Bousse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **4a) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Au cours de sa dernière séance, le Conseil Municipal a approuvé les Lignes Directrices de Gestion qui présentent un état du personnel et organisent la politique Ressources Humaines de la Collectivité.

A l'heure actuelle, 22 agents sur 23 relèvent de la catégorie hiérarchique C et plusieurs d'entre eux peuvent prétendre à bénéficier d'un avancement de grade au sein de leur catégorie hiérarchique.

Compte-tenu du très faible impact sur le budget de la Commune, et eu égard au souhait de permettre aux agents de continuer à évoluer notamment en vue d'obtenir des points d'indices supplémentaires (ceux-ci servant de base au calcul de la retraite des fonctionnaires), Monsieur le Maire propose de procéder à plusieurs avancements de grade et donc de modifier le tableau des effectifs.

Suite aux entretiens de recrutement effectués récemment pour un renfort permanent aux Services Techniques, il est également proposé de créer un emploi d'Adjoint Technique Polyvalent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet. L'agent actuellement en fonction à la Ville de Metz devrait intégrer nos services entre le 1er août et le 1er octobre 2021.

VU les Lignes Directrices de Gestion ;

VU l'avis favorable du Bureau ;

VU les avis formulés par les responsables hiérarchiques directs ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en procédant à la création de plusieurs emplois ainsi qu'il suit :

Filière	Suppression de postes (à faire ultérieurement après avis du CT)	Création de postes	DHS	Emploi	Sexe	Date d'effet
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2cl	35/35ème	ATSEM	F	01/09/2021
Technique	Adjoint Technique Principal 2cl	Adjoint Technique Principal 1cl	35/35ème	Responsable des Services Techniques	M	01/09/2021
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2cl	35/35ème	Agent d'entretien	F	01/09/2021
				Agent technique polyvalent – jardinier	M	01/09/2021
				Agent technique polyvalent	M	01/12/2021
Médico-sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 2cl	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1cl	28,32/35ème	ATSEM	F	01/09/2021

- **DE PRECISER** que les postes libérés par la suite des avancements de grade seront supprimés ultérieurement après avis du Comité Technique ;
- **DE CREER**, en filière technique, un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Séance levée à 21 heures.